



# L'ENQUETE INTERNE, OUTIL DE PREVENTION DES RISQUES

L'Avocat garant d'une enquête objective et fiable

Fabienne CHATEL-LOUROZ - Avocat  
55 quai Saint Vincent - 69001 LYON  
04.78.53.88.73 / 06.16.52.11.82

f.chatel.louroz@asenso.avocat.fr  
www.asenso.fr

## POURQUOI DECLENCHER UNE ENQUETE INTERNE ?

Pratique courante dans les pays anglo-saxons, le recours à l'enquête interne s'est intensifié depuis la Loi SAPIN II du 09 décembre 2016 relative à la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique.

**En Droit du Travail**, l'enquête interne permet, dans le respect de l'**obligation de sécurité, de faire la lumière sur des faits dénoncés par un salarié** :

- droit d'alerte CSE,
- harcèlement moral ou sexuel,
- discrimination syndicale ou autre,
- difficultés managériales ou organisationnelles, épuisement professionnel, situation sociale dégradée,
- Droit du retrait du salarié,
- Rupture d'égalité de traitement

L'enquête interne est nécessaire pour **objectiver** les faits au moyen de différentes actions : la **collecte d'informations, le recueil des témoignages des plaignants, mis en causes et témoins dans le cadre d'auditions** encadrées, avant la rédaction d'un **rapport d'enquête exhaustif et impartial** caractérisant juridiquement les faits.

L'enquête terminée permet à l'employeur :

- de prendre les mesures appropriées
- d'améliorer la gestion des risques psycho-sociaux inhérents à tout groupement

**C'est une solution précontentieuse qui, enclenchée rapidement, permettra d'éviter un litige ultérieur ou d'offrir un rapport fiable et probant dans le cadre d'un contentieux.**

Ces enquêtes peuvent être confiées à des avocats qui endossent alors le rôle **d'avocat-enquêteur**.

## L'AVOCAT ENQUETEUR, UN TIERS DE CONFIANCE

Il n'existe pas de cadre formel pour l'enquête interne mais :

- des dispositions juridiques éparses (Loi Sapin, Loi Wasserman, protection du lanceur d'alerte...)

- des recommandations diverses (Guide Conseil National des Barreaux 2020, Recommandations du Défenseur des droits du 05 février 2025 ...)
- une construction jurisprudentielle évolutive abordant ponctuellement des questions telles que la prescription, la tenue des auditions, l'anonymat des témoignages, la recevabilité de la preuve illicite, etc...

### Or une enquête interne mal réalisée est source de risques :

- une dégradation ou une aggravation de l'état de santé de la victime présumée,
- une répétition des faits signalés,
- une détérioration du climat social et une augmentation des risques psychosociaux,
- risque de conflit d'intérêts (dirigeants/salariés/services RH...)
- en cas de contentieux, un rapport d'enquête négligeant la qualification juridique et le droit des personnes impliquées sera écarté des débats.

### L'avocat enquêteur, spécialement formé, applique une méthodologie rigoureuse, en connaissance des enjeux juridiques, dans le respect de son serment et des contraintes du RGPD.

Les enquêtes internes, qui allient **technicité et humanité** sont ainsi menées dans le cadre d'une **déontologie stricte**, avec prudence et discernement. L'avocat enquêteur adopte une **proportionnalité** dans la collecte de documents, une **écoute attentive, confidentielle et garantissant les droits des personnes** lors des auditions, souvent menées en **binôme**.

La restitution rigoureuse des auditions et la proposition d'une **qualification des faits** dans le cadre du rapport (*la discrimination, le harcèlement moral ou sexuel sont-ils caractérisés ?*) sont indispensables à la **prise de décision en réponse à un signalement**. Le rapport d'enquête constituera un **mode de preuve loyal, difficilement contestable devant les juridictions de jugement**.

**Précisons que l'avocat enquêteur n'enquête pas dans les sociétés dont il est l'Avocat habituel afin de respecter une parfaite objectivité.**

## POURQUOI CHOISIR NOTRE CABINET ?

**Habitée à des situations de crise** en Droit du Travail et témoin des passions humaines par l'exercice du métier d'Avocat pendant plus de 25 ans, Fabienne CHATEL-LOUROZ vous propose de conduire cette enquête grâce à une **formation approfondie à la pratique de l'enquête interne** :

- membre de la Commission COMPLIANCE du Barreau de Lyon, elle participe actuellement à la formation « AVOCAT ENQUETEUR » de l'Ecole régionale des avocats**
- elle suit par ailleurs la formation qualifiante « LA PRATIQUE DE L'ENQUETE INTERNE » du Barreau de Paris (promotion 2024-25).**

Le cabinet intervient **avec célérité** dès le signalement et suit une **méthodologie éprouvée** :

- lettre de mission,
- détermination du périmètre des investigations avec le client
- plan d'enquête,
- tenue des auditions
- restitution juridique dans un rapport d'enquête qualifiant les faits.

**Vous serez en mesure de respecter vos obligations, engager des actions, faire valoir vos droits.**

Le 22 avril 2025